La langue française et l'avenir de notre race.

F5012
1913
B766

HENRI BOURASSA

LA LANGUE FRANÇAISE

ET

L'AVENIR DE NOTRE RACE

DISCOURS PRONONCÉ DEVANT LE PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA. — A LA 6ème SÉANCE GÉNÉRALE, VENDREDI SOIR, LE 28 JUIN 1912.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONGRÈS

QUÉBEC
Imprimerie de L'Action Sociale Limitée
103, rue Sainte-Anne

1913

F5012
1913
B766

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/lalanguefrancais00bour

LA LANGUE FRANÇAISE

ET

L'AVENIR DE NOTRE RACE

Monseigneur le Président,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

J'ai peine à croire que les organisateurs de ce magnifique congrès n'ont pas eu une arrière-pensée de prudence lorsqu'ils ont choisi pour moi un sujet confiné dans la région de l'avenir. Mais comme je n'ai nulle prétention au don de prophétie, on me permettra bien de procéder dans la prévision de l'avenir en m'appuyant sur les enseignements du passé et sur les leçons de l'heure actuelle.

On m'a demandé de vous entretenir de la langue française et de son influence sur l'avenir de la race. Si vous en avez la patience, nous allons étudier la question à un double point de vue.

Nous allons d'abord considérer quelle peut être l'influence de la langue sur l'avenir de la race elle-même ; puis nous étudierons ce qui, à mon sens, est l'aspect le plus important de la question : le rôle de la langue dans les relations qui doivent exister entre la race française et les races qui habitent avec elle le continent américain.

De la nécessité de conserver la langue afin de conserver la race, est-il nécessaire de vous entretenir longtemps ? Dans le domaine de la diplomatie et de la politique, peut-être Talleyrand avait-il raison de dire que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Mais lorsqu'il s'agit de la vie des nations, Dieu merci, le don de Dieu n'a pas défailli : la parole reste aux nations et aux races pour exprimer tout ce qu'il y a de plus noble et de plus généreux en elles; et elles ont cessé de vivre le jour où elles ont perdu leur langue.

Peut-être m'objectera-t-on, et avec raison, l'exemple d'une race dont je veux dire un mot sympathique ce soir (peut-être parce que ce n'est pas le temps de le faire) : je veux parler de la race

3028499

irlandaise, qui a subsisté et conservé son caractère ethnique, bien qu'elle ait perdu depuis longtemps sa langue. Les circonstances qui ont entraîné cette perte, il n'y a pas lieu de les relater ce soir. Je veux seulement rappeler que si la race irlandaise a pu, à travers trois siècles de persécution et de déchirements, conserver son caractère propre, c'est précisément à cause de cette persécution ; c'est en luttant pour son existence même et pour la conservation de sa foi qu'elle a maintenu son identité.

Mais voyez la situation de la race irlandaise aux États-Unis. Certes, cette situation, au point de vue des hommes qui la composent, est étonnante. Les Irlandais y ont conquis une influence considérable, dont nos compatriotes se plaignent parfois ; mais ils feraient peut-être mieux d'imiter leur exemple, dans ce qu'il a de bon, que de se borner à de vaines dénonciations et à alimenter des haines qui n'ont jamais enfanté rien d'utile.

Mais si les Irlandais sont devenus peut-être le groupe politique prépondérant des États-Unis, la race s'est noyée dans le grand tout d'origine anglo-saxonne, qui est le peuple américain.

Considérez maintenant le peuple écossais, si remarquable par ses talents, par son énergie, par la diversité de ses facultés intellectuelles et morales. En perdant leur langue et en s'assimilant intellectuellement à la race anglo-saxonne, les Écossais ont fourni à l'Angleterre et à l'empire britannique un coefficient moral et intellectuel dont on ne saurait nier la valeur ; mais la race écossaise a disparu comme race et est devenue simplement l'un des éléments constitutifs du peuple britannique.

Le jour où une race cesse d'exprimer sa pensée et ses sentiments dans sa langue, dans cette langue qui a grandi avec elle et s'est formée avec son tempérament ethnique, elle est perdue comme race. La conservation de la langue est absolument nécessaire à la conservation de la race, de son génie, de son caractère et de son tempérament.

Y A-T-IL AVANTAGE A CONSERVER NOTRE LANGUE ?

Un jour, dans une réunion intime, un Canadien français éminent exprimait le regret que ses compatriotes eussent perdu tant d'années à lutter pour la conservation de leur langue ; car, disait-il, il est bien difficile de supposer qu'ils y réussiront toujours. Ils finiront par adopter la langue de la majorité — et alors pourquoi ne pas s'y résoudre dès maintenant ? — ou ils resteront isolés, comme

les Hébreux sur la terre d'Égypte ; ils seront privés de maints avantages dont ils pourraient jouir s'ils se fusionnaient avec les autres races, par la langue, par les mœurs et par les habitudes de la vie commune. Du reste, ajoutait-il, conservant leurs qualités propres, et acquérant celles des Anglo-Saxons, ils exerceraient une influence prépondérante.

Certes, abstraction faite de toute fierté nationale, cette opinion, envisagée sous un angle étroit, est peut-être soutenable. Mais, messieurs, notre fierté et notre instinct ne nous avertissent-ils pas que le jour où nous aurons perdu notre langue, nous perdrons précisément ce caractère propre, ces facultés spéciales qui peuvent faire de nous un élément désirable pour la construction de la nation canadienne et le développpement de la nation américaine ? Le jour où nous aurions perdu notre langue, nous serions peut-être des Anglais médiocres, des Écossais passables ou de mauvais Irlandais, mais nous ne serions plus de véritables Canadiens.

Rappelez-vous cette parole lapidaire que vous applaudissiez naguère, cette parole prononcée par l'éminent délégué de l'Académie française, M. Lamy : « Chaque langue sollicite, révèle et consacre le génie d'une race ». En effet, c'est la langue qui donne aux œuvres de l'esprit d'une race cette marque indélébile qui en fait toute la valeur, comme l'art d'un pays n'a de valeur propre que si les œuvres qu'il inspire reflètent le génie particulier de la nation.

AVONS-NOUS LE DROIT DE CONSERVER NOTRE LANGUE ?

S'il y a pour nous nécessité de conserver notre langue, et si nous trouvons notre avantage dans cette conservation, en avons-nous le droit ?

Voilà une question qui mérite d'être envisagée sous plusieurs aspects. Le droit naturel, personne ne le nie. Encore ici qu'on me permette de citer une parole de M. Lamy : « L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à aucun peuple le droit ni le moyen d'imposer son langage ».

A côté du mot « moyen, » je poserais peut-être un point d'interrogation, et l'histoire de l'Irlande suffit à justifier mon doute ; mais sur le droit, assurément, aucune hésitation ne peut exister, au moins chez quiconque a l'esprit bien fait et le cœur à la bonne place.

Avons-nous, au Canada, le droit *légal*, le droit *constitutionnel*, d'exiger la conservation et la propagande de la langue française dans toute l'étendue de la Confédération canadienne ? Je sais bien que le traité de Paris ne contenait aucune stipulation à ce

sujet ; je sais également que la capitulation de Québec et celle de Montréal n'en parlaient pas ; je n'ignore pas que la constitution de 1774 et celle de 1791 étaient muettes à ce sujet ; je sais que la constitution de 1841, parlant, pour la première fois, de l'usage de la langue française au Canada, la proscrivait, dans les sphères officielles.

Dans le travail très intéressant qu'il vous a communiqué, l'honorable M. Belcourt a traité ce sujet avec beaucoup de science et de clarté ; et c'était utile. Il est bon en effet que nous soyons bien renseignés sur ce que nous garantit la lettre de nos lois. M. Belcourt a surtout envisagé la question en juriste. Permettez-moi de vous demander de sortir des bornes étroites de la lettre des traités et des constitutions, et de remonter aux principes fondamentaux de la constitution anglaise, à ces larges principes de droit acquis mais non écrit, qui sont le plus glorieux apanage de tous les citoyens britanniques.

La constitution anglaise elle-même, qu'est-elle, sinon une série de principes de droit privé, social et politique, pratiqués pendant des siècles et consignés de temps à autre dans les Statuts de la Grande Bretagne ? S'il fallait s'en tenir à la lettre des Statuts, quel est le droit moral, quel est le droit politique ou le droit social qui aurait la moindre base solide, dans tout l'Empire Britannique ?

Toute notre histoire prouve qu'en dehors de la lettre des traités et des lois, nous possédons un droit positif à la conservation et à la propagande de la langue française à travers toute l'étendue de la Confédération canadienne.

1775

Douze ans après le traité de Paris, il n'y avait encore qu'une poignée de marchands anglais sur le vieux rocher de Québec, mais il y était resté quelques milliers de colons de France, abandonnés, forcément je veux bien le croire, par la mère patrie. Une armée de rebelles anglo-saxons assiégeait la ville. Les communications avec Montréal étaient interrompues par l'armée du général Amherst. Sir Guy Carleton, voyant qu'il ne pouvait compter ni sur la force de ses canons ni sur l'armée anglaise pour se défendre, fit appel au peuple de Québec. Il demanda à tous les citoyens en âge de porter les armes de s'enrôler volontairement, et il ordonna à ceux qui n'avaient pas assez de courage ou de conviction pour prendre les armes de sortir de la ville. Les vingt-cinq ou trente marchands anglais sortirent et allèrent sur l'Ile d'Orléans attendre, à l'abri des coups, le résultat de la lutte. Qui triompherait ? le Roi ou la

Ligue ? Mais les « mangeurs de soupe aux pois » prirent les armes et coururent à la défense des remparts d'où, quinze ans auparavant, le canon anglais les mitraillait. Fidèles au serment prêté, à la voix du clergé qui leur avait conseillé d'accepter le nouveau régime, ils sauvèrent la ville de Québec de l'attaque américaine ; et pendant toute la durée de la guerre ils défendirent la colonie et le drapeau britannique contre les armes des colons de la Nouvelle Angleterre et des soldats de Lafayette. Telle fut la première source de leur droit moral. Elle n'a pas été consignée dans les Statuts ; mais il semble qu'elle ne devrait jamais s'effacer du cœur et de la mémoire de ceux qui aujourd'hui se glorifient à juste titre de vivre, au Canada, sous le drapeau de la Grande Bretagne, mais qui semblent parfois oublier qu'il fut un jour où, sans le dévouement des Canadiens français, il ne serait pas resté en Amérique un pouce de terre pour y planter la hampe d'un étendard anglais.

1812

Le danger éloigné, un autre représentant de la Couronne, d'esprit moins large que Sir Guy Carleton, et de mémoire plus courte, entreprit une campagne d'assimilation des colons français. Panet et Bédard, qu'assurément on n'appellera pas, même en nos jours de « conciliation », des fauteurs de discorde et des démagogues, furent emprisonnés parce qu'ils réclamaient pour leurs compatriotes le droit de vivre comme des citoyens britanniques libres. Mais un nouveau nuage monta à l'horizon. La guerre éclata entre l'Angleterre et les États-Unis. Alors, se rappelant les dangers de 1774, les autorités anglaises trouvèrent de nouveau qu'il était de bonne politique d'étendre le domaine des libertés et des droits des Canadiens français, qui constituaient encore la majorité de la population. Les colons prirent de nouveau les armes pour la défense de l'Angleterre ; ils aidèrent, une deuxième fois, à préserver le Canada de l'invasion des Anglo-Saxons protestants du Midi. C'est à Chateauguay que fut voté le deuxième *amendement*, non écrit, à la constitution canadienne.

LA RÉBELLION DE 1837

On m'objectera peut-être la rébellion de 1837 ? Je ne parlerai pas ici des causes de cette agitation. Ce n'est aujourd'hui l'occasion de porter aucun jugement sur l'opportunité de la prise

des armes. Mais dans toute cette bataille héroïque qui la précéda, qui dura un demi-siècle, et qui fit reconnaître non seulement aux Canadiens français mais aux Canadiens de toute origine, leurs droits de citoyens britanniques, je prétends que non seulement nos compatriotes ne firent pas acte de rébellion, mais qu'ils continuèrent ici la lutte admirable que le peuple britannique avait soutenue pendant trois siècles contre le pouvoir absolu. En montant sur les échafauds dressés par Colborne, les « rebelles » de 1837 ont acquis les mêmes titres à la reconnaissance de la démocratie anglaise que les héros des grandes luttes pour la liberté, en Angleterre, en Écosse et en Irlande.

LAFONTAINE VIOLE LA LOI

Vint alors l'union des deux Canadas et la constitution de 1841, qui, la première, fit mention de la langue française — pour la proscrire. Cette constitution, avec ses injustices, avec ses règlements de compte faux, elle fut tout de même acceptée loyalement et généreusement par la majorité des Canadiens français, et entre autres par un homme d'État qu'on nous cite volontiers comme le père et le protagoniste de la politique de conciliation. Et cependant, quel fut le premier acte public de Louis-Hippolyte Lafontaine, député et ministre de la Couronne, dans le premier Parlement établi sous l'empire et l'autorité de la constitution de 1841 ? Ce fut de violer la loi et de parler en français, contre la loi. Il en appela d'une loi écrite inique à un droit non écrit mais éternellement juste.

Quelques années plus tard, un ministère encore plus conservateur que celui de Lafontaine, le ministère Draper-Viger, faisait adopter, par l'Assemblée législative de Québec, une adresse demandant le rétablissement de la langue française. On n'avait pas peur, en ce temps-là, de s'adresser à l'esprit de justice des Anglais contre leurs mauvaises passions. Et Anglais comme Français s'unissaient et votaient à l'unanimité la condamnation de cette loi injuste et vexatoire. Après un nouveau délai de quelques années, le Parlement britannique se rendait à la voix unanime du Parlement du Canada et abrogeait cette loi inique. Enfin, en 1867, le principe de l'égalité des deux langues était écrit dans la constitution elle-même.

LA CONSTITUTION DE 1867 ET LA LANGUE

Quelle est la portée exacte des termes de l'Acte de 1867 ? C'est ce que nous n'avons pas besoin de discuter ce soir. Tout ce qu'il

est utile de rappeler à ceux qui l'ont oublié et de souligner afin de le faire entrer davantage dans les esprits, c'est que pour tout ce qui concerne les lois et l'administration fédérales, le principe de l'égalité absolue des deux langues est reconnu en toutes lettres; et cela suffit. En effet, si la loi reconnaît le principe, le bon sens autant que la justice disent que ce principe doit recevoir la sanction de tous les moyens propres à en assurer l'application. Autrement, prétendre que, sous l'empire de la constitution de 1867, les droits de la langue française n'existent que pour Québec, c'est dire que le pacte de 1867 fut un leurre, que les Cartier, les MacDonald, les Brown, les Howe, tous les auteurs de cette constitution magnifique, s'entendirent pour tromper le peuple du Bas Canada !

Pour moi, je ne le crois pas ; je crois que la véritable interprétation de la loi constitutionnelle qui nous régit, c'est celle qu'en donnait, vingt-quatre ans plus tard, son auteur principal, Sir John-A. MacDonald, dans les paroles mémorables que citait l'autre jour M. le président du Sénat et dont je me borne à rappeler la substance. C'est que, depuis 1867, il n'y a plus au Canada de race conquise ni de race conquérante, de race dominante ni de race dominée, mais qu'au contraire il existe, sous l'empire de la loi elle-même, une égalité parfaite en tout ce qui concerne les droits politiques, les droits sociaux et les droits moraux des deux races, et particulièrement en ce qui concerne l'usage public et privé des deux langues.

Si le français et l'anglais constituent le double vocabulaire du peuple canadien tout entier, comment peut-il se trouver des provincialistes assez étroits pour affirmer que l'une quelconque des Législatures du Dominion du Canada peut priver les citoyens de langue française de n'importe quelle province des moyens de donner à leurs enfants la connaissance et la possession parfaite de cette langue, dans toutes les écoles où leurs deniers sont acceptés au même titre que les deniers de ceux qui parlent anglais ?

Si les deux langues sont officielles, aux termes mêmes de la constitution, ces langues ont le droit de coexister partout où le peuple canadien manifeste sa vie publique : à l'église, dans l'école, dans les Parlements, devant les tribunaux, et dans tous les services publics.

Si elles ont le droit d'exister, chacune d'elles a le droit de demander à l'État, quel qu'il soit, fédéral, provincial ou municipal, qui ne sont tous que des fractionnements de l'État entier, c'est-à-dire du pouvoir dérivé de toutes les races et de tous les individus qui composent la nation canadienne — chacune des deux langues a le droit de demander à l'État, sous quelque forme qu'il existe, avec quelque autorité et sous l'empire de quelque loi qu'il exerce son

pouvoir, la reconnaissance complète et absolue de la coexistence et de l'égalité des deux langues.

MOYENS DE CONSERVER LA LANGUE — L'ÉCOLE

Je ne veux vous parler ce soir que de deux des moyens d'assurer la permanence, la vie et la fécondité de la langue française au Canada.

Le premier et le plus important de tous, c'est l'enseignement, c'est l'école. En 1875, huit ans après l'inauguration de la constitution, Edward Blake — un autre grand homme d'État qui n'avait pas peur de la vérité, même quand elle était dangereuse pour lui — Edward Blake proclama en pleine Chambre qu'il fallait adopter, dans toute l'étendue de l'Ouest canadien, le principe de l'école séparée, avec le droit pour les deux races et les deux croyances religieuses de donner leur enseignement avec l'aide de l'État ; parce que, disait-il, c'est le principe même sur lequel s'est conclu le pacte fédéral entre le Haut et le Bas Canada, entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, entre les protestants et les catholiques du Canada ; et si le principe est bon pour le vieux Canada, il devrait être également bon pour le Canada de l'avenir.

Ceux qui, dans les provinces anglaises, s'opposent à l'enseignement du français dans les écoles publiques et les écoles séparées, ceux-là mêmes sont les violateurs de l'esprit fondamental de la constitution canadienne ; et ceux de nos compatriotes qui viennent nous prêcher la doctrine de l'avilissement, qui viennent dire qu'il est monstrueux de réclamer pour la langue française des droits égaux à ceux de la langue anglaise, ceux-là sont également des violateurs de l'esprit de la constitution. Non, le pacte conclu entre ces deux grands hommes d'État, Sir John-A. Macdonald et Sir Georges-Étienne Cartier, ne fut pas un pacte d'asservissement ; ce fut au contraire un traité loyal et honorable, conclu par les fils de deux grandes nations se donnant la main pour terminer à jamais les divisions et les haines de l'histoire, afin que de cette union féconde, naquît un grand peuple, conçu dans une pensée de justice.

Ceux qui, dans les provinces anglaises, prêchent l'exclusion du français, ceux qui, dans notre province française, enseignent la leçon de l'avilissement, trahissent également la constitution et la foi jurée.

Ils sont également traîtres à nos ancêtres et traîtres à l'âme nationale, — et par l'âme nationale, je ne veux pas dire seulement la nôtre, mais la grande âme canadienne, composée des plus nobles éléments de la race anglaise comme de la race française, des Irlandais comme des Écossais.

Nous conserverons la langue française et nous la propagerons dans la mesure où nous lutterons pour sa conservation et pour sa propagande, et non pas en allant quémander, avec une bassesse indigne d'un peuple libre, la faveur de vivre avec toute notre âme et toutes nos traditions.

VERS LES SOURCES FRANÇAISES

Le deuxième élément nécessaire à la conservation de la langue, c'est de l'alimenter sans cesse à la source d'où elle provient, à la seule source où elle puisse entretenir sa vitalité et sa pureté, c'est-à-dire en France.

Vous avez entendu à ce sujet des discours trop éloquents, des études trop bien faites, pour que je m'y attarde. Qu'on me permette simplement de toucher en passant à la question souvent agitée — peut-être plus dans le milieu discret des maisons d'enseignement que dans le grand public — du danger que nous courons pour notre foi et notre moralité, à cause du dévergondage de la littérature française contemporaine. A cette crainte je ferai une première objection, qui n'est pas philosophique, je l'avoue, mais qui ne manque peut-être pas d'un certain bon sens ; c'est que, si, par crainte du poison, on cesse de se nourrir, on meurt de faim, ce qui est une façon toute aussi sûre que l'autre d'aller au cimetière. Si nous laissons dépérir la langue, faute de l'alimenter à sa véritable source, elle disparaîtra ; et si la langue périt, l'âme nationale périra; et si l'âme nationale périt, la foi périra également.

D'ailleurs, le danger de l'empoisonnement est-il si grand ? Si, dans la littérature française contemporaine, le poison n'est pas ménagé, est-il nécessaire d'ajouter que le contrepoison y surabonde ? Au lieu de chercher à fermer la porte aux œuvres littéraires françaises, afin d'empêcher les œuvres mauvaises de passer, ouvrons-la plutôt toute grande à ce qu'il y a d'admirable, de généreux, d'idéaliste, de fort, de grand, dans cette production éternelle du génie français, dont il semble que Dieu ait voulu faire, dans l'ordre intellectuel, la continuation du génie grec, et dans l'ordre moral, le foyer principal de la pensée chrétienne et de tous les apostolats généreux.

Mais, dira-t-on, il peut y avoir danger au point de vue de l'unité nationale. Cette alimentation aux sources de la pensée française peut entretenir chez les Canadiens français des arrière-pensées, des sentiments de regret; les isoler de l'empire britannique et même de la Confédération canadienne. Ceux qui parlent ainsi prouvent

qu'ils ignorent les premiers éléments de l'histoire d'Amérique, et qu'ils ignorent aussi le cœur humain.

Prétendre qu'en allant puiser à cette source de lumière intellectuelle qu'est la France, ou encore qu'en allant y chercher l'alimentation nécessaire à sa langue, le Canadien français va devenir plus français, ou moins britannique et moins canadien, est à peu près aussi sensé que de croire que l'Américain cultivé a des arrière-pensées de retour à la Couronne d'Angleterre, parce qu'il continue à lire Shakespeare ou Thackeray, au lieu d'alimenter sa pensée dans la littérature des *dime novels* qui inondent les trains de chemins de fer aux États-Unis. L'Américain instruit est aujourd'hui plus anglais, intellectuellement, qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans. Il a compris que s'il peut, à lui seul, produire des œuvres matérielles gigantesques, développer d'une manière vraiment étonnante son territoire, son industrie et son commerce ; s'il peut stupéfier le monde par sa vitalité politique, industrielle et commerciale, il ne peut pas ignorer quinze siècles de civilisation britannique, d'où il a tiré le meilleur de son sang et de sa pensée. En est-il moins Américain, moins dévoué à sa magnifique patrie ?

De même, le Canadien français comprend que si sa langue ne doit pas devenir pour lui une langue morte ou un patois, comme on la classe dans les boutiques de *parisian french* de Toronto, elle doit continuer à s'alimenter dans la patrie où elle s'est formée.

UNE LITTÉRATURE CANADIENNE

Mais si notre langue doit être de plus en plus française comme forme de langage, elle doit être canadienne objectivement, et même le devenir davantage.

Elle doit enfanter une littérature canadienne, elle doit nous servir à écrire et à lire l'histoire canadienne, elle doit nous apprendre à bien rédiger et à bien plaider les lois canadiennes, elle doit nous faire comprendre l'esprit et la lettre des lois et de la constitution canadiennes. Et *canadien* ne doit pas s'entendre ici au sens étroit de notre province ou de notre race, mais au sens complet et national du nom, qui appartient à toutes les races qui peuplent le Canada. Nous devons donc, à l'aide de cette langue française perfectionnée et vivante, rechercher les origines de la civilisation anglaise et américaine ; nous devons étudier l'histoire de l'Angleterre et l'histoire des États-Unis ; nous devons apprendre à mieux connaître Anglais et Celtes, et à nous faire mieux connaître d'eux.

NI ISOLEMENT NI FUSION

Et ceci m'amène à la deuxième partie de cette étude. J'ai dit que, pour la conservation et la culture de la langue, nous devons à la fois nous rapprocher de la France intellectuelle et *nationaliser* notre langue comme toutes les autres manifestations de notre vie nationale. De même, lorsque nous définissons le terrain de nos revendications, nous devons toujours tenir compte de notre situation à l'égard des autres races qui partagent avec nous la possession du sol. Nous devons redouter également l'isolement et la fusion. Nous ne devons pas, au Canada, nous laisser absorber par aucune autre race ; mais nous ne devons pas y vivre non plus comme les Hébreux en Égypte, acceptant comme compensation de leur asservissement le partage des oignons succulents. Nous devons jouer, au Canada, le rôle d'alliés, de frères, d'associés. Le devoir nous incombe donc de chercher quelle peut être la pensée de ceux qui redoutent et qui combattent la conservation et la propagande de la langue française. Les uns y voient un danger pour l'unité de foi et de discipline ; les autres, un obstacle à l'unité nationale.

La question religieuse, je n'y toucherai pas ce soir, non pas par crainte des opinions, mais parce que vous avez entendu à ce sujet des autorités supérieures à la mienne. Du reste, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer, je crois, la pensée de la plupart de mes compatriotes sur cette question.

A ceux des vénérables chefs de l'Église du Canada et de l'Amérique qui croient que le maintien de la langue française offre de graves dangers, au point de vue des mœurs ou de l'unité religieuse, je me permettrai de rappeler respectueusement que, s'il y a de mauvaises productions françaises, il y a aussi de mauvaises productions anglaises ; que les livres français les plus immoraux sont lus dans les traductions anglaises peut-être plus que dans les originaux français; que s'il existe, en France, une littérature malsaine, propre à affaiblir l'esprit de famille, si la langue française est, par certaines de ses œuvres, la langue de la volupté et du relâchement des mœurs, l'anglais est encore, dans une large mesure, la langue du protestantisme, du matérialisme vécu et, surtout aux États-Unis, des adorateurs les plus enthousiastes du veau d'or. Les catholiques de langue anglaise, plusieurs même de leurs pasteurs, ont-ils mieux résisté à l'influence de cette mentalité que les Canadiens français à la pénétration de la littérature française malsaine ?

Dans l'ordre politique, celui de nos hommes publics qui exprima avec le plus de force, de logique et de sincérité la crainte de l'influence

dissolvante de notre culture bilingue fut Dalton McCarthy. Il a laissé derrière lui une école nombreuse et fanatique. Est-il nécessaire de répéter, après tant d'autres, que la conservation de la langue française n'est pas un danger pour l'unité nationale ? qu'au contraire jamais les Canadiens français ne sont plus fidèles, ou pour employer l'expression anglaise, plus « loyaux » aux institutions britanniques ou à leur nouvelle patrie américaine, que lorsque tous leurs privilèges nationaux, et particulièrement leur langue, sont respectés ?

M. Lamy vous disait, l'autre jour, que « c'est en sachant nous laisser nous-mêmes que l'Angleterre nous a conquis ». Sans doute, cette science, l'Angleterre a pris un temps assez long pour l'apprendre, elle ne l'a pas pratiquée tout de suite dans son intégrité ; il a fallu plusieurs circonstances extérieures et une longue évolution pour lui faire comprendre que c'était là non seulement faire œuvre de justice, mais encore prendre le seul moyen d'assurer la sécurité de sa domination. Ne regrettons pas, du reste, la lutte d'un siècle, qu'il a fallu poursuivre pour nous assurer le reconnaissance de notre langue. Car il y a deux choses qui font durables les fondations de la race anglaise : premièrement, une lente progression, et secondement, la combinaison de deux sentiments singulièrement développés dans le peuple anglais : l'esprit de justice et l'intérêt de la race. Ne lui reprochons pas ce que nous pourrions considérer comme le moins généreux de ces deux sentiments, car c'est précisément cette dualité d'instincts qui fait sa force et sa grandeur. Car lorsqu'il a usé son esprit de domination à une résistance énergique et à l'affirmation persévérante d'un droit, il n'est pas de peuple plus large et plus loyal dans l'observance de la trève ou le respect de la foi jurée.

PLUS FRANÇAIS QUE CATHOLIQUES

On s'étonne parfois que de tous les privilèges, celui que nous réclamons avec le plus d'insistance et qui nous est le plus contesté, ce soit celui de la langue. C'est au point qu'on nous reproche, à l'occasion, de nous montrer plus français que catholiques.

S'il en juge par certaines manifestations extérieures, l'observateur superficiel peut croire en effet qu'il en est ainsi.

L'explication est très simple. D'abord, nous croyons que la langue, sa conservation et son développement sont pour nous l'élément humain le plus nécessaire à la conservation de notre foi ; et deuxièmement, dans la simplicité de notre pensée et de notre

cœur, ayant conservé, dans cette province « moyenâgeuse », la foi catholique telle qu'elle s'enseignait autrefois, nous croyons que l'Église a des promesses de vie éternelle. De plus, nous pensons que dans toutes les revendications de l'Église, les premières démarches, comme la direction générale, doivent venir de ceux en qui nous voyons concentrée l'autorité léguée par Jésus-Christ à ses apôtres, et transmise par eux aux évêques et au clergé des siècles qui se sont succédé—tandis que la langue, c'est notre bien à nous : et si nous ne le défendons pas, personne ne le sauvera pour nous.

Notre langue, elle, n'a pas reçu de promesse divine de conservation, sauf celle queDieu a faite à tous les peuples et à tous les hommes qui ont assez de cœur et d'énergie pour défendre leur âme et leur corps, leur patrimoine national et celui de leur famille ; mais cette promesse ne réserve rien à ceux dont l'âme est assez vile pour troquer leur droit d'aînesse contre un plat de lentilles, et pour mendier comme une faveur ce qu'ils devraient réclamer comme un droit.

LA LANGUE FRANÇAISE ET LE MAINTIEN DE LA CONFÉDÉRATION

Non seulement le maintien de la langue française n'offre aucun danger pour l'unité religieuse et nationale du pays, mais j'affirme que la conservation et l'expansion de la langue française dans chacune des provinces anglaises du Canada est la seule véritable garantie morale de l'unité de la Confédération canadienne et du maintien des institutions britanniques au Canada.

Les institutions humaines ne se conservent que dans la survivance des principes vitaux d'où elles ont surgi. La Confédération canadienne, je l'ai prouvé, est la résultante d'un contrat entre les deux races anglaise et française au Canada, traitant sur un pied d'égalité et se reconnaissant des droits égaux et des devoirs réciproques. La Confédération canadienne ne durera que dans la mesure où cette égalité des droits sera reconnue comme la base du droit public du Canada, depuis Halifax jusqu'à Vancouver.

Il semble difficile, à première vue, d'expliquer l'aveuglement de ceux qui, de bonne foi, — ils sont nombreux — veulent opérer la destruction graduelle de la langue française, ou de ceux, plus modérés, qui veulent bien la laisser subsister dans la province de Québec, mais s'efforcent de l'empêcher de pénétrer ailleurs. Et pourtant, cette mentalité s'explique facilement.

D'abord, l'ignorance de l'histoire et l'absence de toute philosophie privent la plupart des hommes d'État et des publicistes anglo-

canadiens de la connaissance vraie des profondeurs de l'âme humaine et de la notion des répercussions lointaines des événements dans l'histoire des nations. Ils ne connaissent pas le passé, ou ils l'oublient ; et par conséquent leur vision de l'avenir est courte et bornée.

En second lieu, l'habitude de la sujétion coloniale les empêche de voir en dehors des bornes du pays où ils vivent. La plupart des Anglo-Canadiens ne connaissent que deux pays, l'Angleterre et le Canada ; et beaucoup d'entre eux hésitent encore à décider lequel des deux est leur véritable patrie.

Enfin, le défaut de culture intellectuelle, et la soif intense de l'or, qui pénètre la société canadienne comme la société américaine, nous font méconnaître très souvent — et particulièrement aux hommes politiques qui recherchent surtout les mobiles d'intérêt immédiat — l'immense supériorité des forces morales latentes qui couvent sous la force brutale apparente.

Il y a des Anglo-Canadiens qui croient, de bonne foi, que la langue anglaise étant la langue de la mère patrie doit être aussi la langue de la colonie. Ils semblent oublier ce fait capital : que la langue anglaise n'est pas seulement la langue de l'Angleterre, mais qu'elle est aussi la langue des États-Unis.

NOS RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

Qu'on me permette une parenthèse. Les observations que je veux faire à ce sujet ne sont pas dictées par un sentiment d'animosité contre la grande République. Non, ces haines de races, cette habitude de diminuer les peuples étrangers, sont l'une des preuves les plus évidentes des bornes de notre esprit public et de notre «colonialisme»—pardonnez-moi cet anglicisme. J'admire le peuple américain. Il est venu à son heure, dans les desseins de la Providence, offrir sa contribution au concert des nations. Mais je crois sincèrement que l'intérêt véritable de l'Amérique et celui du genre humain veulent que les États-Unis et le Canada restent deux nations distinctes. Je sais que la véritable pensée américaine, celle qui reste à l'abri des tentations de la cupidité, laquelle veut toujours agrandir le territoire national, la véritable pensée américaine est identique sur ce point aux sentiments du peuple canadien.

Or, si le Canada doit rester séparé des États-Unis, il est grand temps que nos compatriotes anglo-canadiens ouvrent les yeux et les oreilles, et surtout élargissent leur esprit, afin de comprendre qu'un danger véritable menace l'unité du peuple canadien et la conservation de son existence politique. Ce danger, c'est la péné-

tration lente mais sûre de l'américanisme vécu dans toutes les phases de notre vie nationale, politique et sociale.

Voici qui va peut-être vous étonner : mais en réalité Québec, la vieille ville de Champlain, si française, est plus canadienne et plus britannique que Montréal. Montréal est plus canadien et plus britannique que Toronto. Toronto est plus canadien et plus britannique que Winnipeg. Pourquoi ? Parce qu'à Québec, grâce à la prépondérance de la langue française, vous vous êtes mieux préservés de l'invasion américaine que Montréal. Toronto, la cité « loyale » par excellence, est, non seulement aux yeux du voyageur de passage, mais surtout à ceux de l'observateur attentif, à moitié conquise par les idées américaines, par la mentalité américaine, par les mœurs américaines, par la prononciation américaine, par la façon de voir, de sentir et d'agir des Américains dans la vie de tous les jours ; et ce danger est bien autrement redoutable que n'importe quel traité de commerce ou n'importe quelle atteinte à la constitution, parce que c'est la conquête morale, intime, des individus qui composent la nation.

Par suite de la communauté d'idiome, il y a un contact beaucoup plus immédiat entre le Canada et les États-Unis qu'entre le Canada et l'Angleterre. Il y a plus encore. Les communications entre les provinces maritimes et le Québec, et la Nouvelle Angleterre, entre l'Ontario et l'État de New-York, entre le Manitoba et le Minnesota, entre la Colombie Anglaise et l'Orégon ou le Washington, sont beaucoup plus fréquentes et plus intimes qu'entre les différentes provinces de la Confédération canadienne. Si nous ne mettons pas à l'unisson toutes nos forces vives, si nous ne faisons pas tous les efforts que les hommes de bonne volonté des deux races peuvent tenter, la pensée américaine nous aura non seulement séparés de l'Angleterre, mais elle aura désuni la Confédération canadienne, avant qu'on ait réussi à repousser de l'Ontario et du Manitoba l'invasion des habitants du « moyenâgeux » Québec.

Toutes ces luttes que nous, Canadiens français, avons dû soutenir depuis vingt ans, dans le domaine de l'enseignement, contre qui les soutenons-nous ? Contre la pensée anglaise, contre la tradition anglaise ? Non.

Le principe de l'école dite « nationale », l'opposition à l'école séparée ou bilingue, dans l'Ontario et dans les provinces maritimes, dans le Manitoba comme dans les nouvelles provinces du Nord-Ouest, où faut-il en chercher la source ? Dans l'idéal américain, qui façonne toutes les intelligences, toutes les volontés dans le même moule, par la même formation intellectuelle, tandis que l'ensei-

gnement public en Angleterre est basé sur le principe de la liberté individuelle, de la formation des individus et des groupes suivant leurs aspirations et conformément à leurs facultés.

Si les projets des anglicisateurs devaient réussir, nous pourrions dès aujourd'hui leur faire une prédiction qui se réalisera assurément : c'est que s'ils réussissent à angliciser les Canadiens français, ils n'en feront pas des Anglais, mais des Américains.

Il est inutile de se faire la moindre illusion à ce sujet. Nous sommes détachés de l'Europe depuis cent cinquante ans. Nous aimons l'Angleterre d'un amour de raison et si on me permet d'ajouter ma pensée personnelle, j'ajouterai que j'aime l'Angleterre d'un amour d'admiration. Mais ce n'est pas seulement par l'admiration et par la raison que se forme le tempérament d'une race. On l'a dit depuis longtemps : les hommes se gouvernent par l'instinct beaucoup plus que par les lois et par l'intelligence. Et le jour où le peuple canadien-français aura appris, par une série d'humiliations successives, que ses droits ne sont respectés que là où il est le plus fort, mais qu'ils sont violés partout où il est en minorité ; le jour où il aura constaté définitivement que dans la seule province de Québec il peut parler sa langue, mais que dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, et même dans l'Ontario, ses droits sont méconnus, ou réduits à la mesure de ceux des Italiens, des Galiciens ou des Doukobors, ce jour-là, il sera devenu américain, car il ne verra plus aucun avantage à rester britannique.

LES GROUPES FRANÇAIS ET L'UNITÉ CANADIENNE

Et pourtant, l'obstacle le plus sûr que l'on pourrait opposer à la conquête lente mais sûre des provinces anglaises—celles de l'ouest surtout—par l'idée américaine, ce serait l'implantation, dans chacune de ces provinces, de groupes canadiens-français aussi puissants que possible, à qui l'on accorderait des écoles à eux, à qui l'on donnerait des curés de leur langue, afin qu'ils fondent des paroisses à eux, et qu'ils fassent autant de petites provinces de Québec. Alors, il y aurait partout des hommes pour qui l'idéal américain, le culte du veau d'or, les profits du commerce et de l'industrie ne seraient pas le principal objectif. Il y aurait alors, dans toutes les parties du Canada, des gens encore arriérés, assez *bêtes* — pardonnez-moi l'expression, Messeigneurs, — pour garder un idéal au-dessus de celui de la fortune et du succès ; des gens qui continueraient à faire, en dehors de la province de Québec, ce qu'ils ont fait depuis cent cinquante ans dans la province de Québec : maintenir les

institutions britanniques intactes, tout en réclamant toujours, là comme ici, le droit d'exprimer librement leur pensée sur tous les éléments de la politique générale du Canada et de l'empire.

Je lisais, il y a quelques semaines, dans l'un des principaux journaux d'Ontario, une lettre écrite par un missionnaire anglican, attirant l'attention du « loyal » peuple d'Ontario sur l'invasion de l'Ontario par les Canadiens français : « Ontario, disait-il, ne veut pas d'une France de Louis XIV, importée de Québec. »

Comment ? Une France de Louis XIV ? Mais la province de Québec a adopté, depuis cinquante ans, le code civil, tandis que les provinces anglaises en sont encore au vieux droit coutumier d'Angleterre, aux lois les plus désuètes de la vieille procédure anglaise.

Une France de Louis XIV ? Mais nous avons ici, depuis plus d'un siècle, la liberté absolue de tous les cultes, de toutes les religions, quand en Angleterre on discute encore pour décider si les dissidents du pays de Galles vont cesser d'emplir la bourse déjà bien garnie des prélats de l'Église d'Angleterre.

Une France de Louis XIV ? Il y a soixante ans que nous avons réglé, pacifiquement, sans spoliation, sans révolution, le problème de la tenure seigneuriale, tandis qu'un tiers du peuple anglais périt de faim parce que son Parlement ne sait pas comment disposer des droits du duc de Westminster ou d'autres grands propriétaires terriens qui détiennent la moitié du territoire.

Une France de Louis XIV ? Mais avant même que nous eussions un gouvernement responsable, la province de Québec était la seule partie de l'empire britannique où les juifs étaient libérés de toute entrave politique, tandis qu'en Angleterre les catholiques étaient exclus de toutes les grandes charges de l'État et que le peuple anglais recourait à l'émeute parce que l'Église catholique, la « prostituée des sept collines », osait rétablir sa hiérarchie dans le Royaume Uni.

Et tandis qu'on repousse ce péril imaginaire, qu'on redoute l'envahissement des Canadiens français « moyenâgeux », on laisse le Canada anglais devenir, par ses habitudes, par sa langue et par sa mentalité, beaucoup plus sûrement que par n'importe quelle mesure fiscale « *an adjunct of the United States* ».

C'est à croire vraiment que, dans la pensée profonde de certaines gens, existe encore cet instinct étroit qui dictait à un marchand écossais, de Montréal, la parole instructive que rapporte le biographe de lord Durham. Le gouverneur faisait valoir la nécessité, pour le maintien des institutions britanniques, de concilier les Canadiens français, surtout dans ce qui lui semblait leur tenir le plus au cœur : la conservation de leur langue. Et

Écossais de répondre, avec une brutale franchise: « *My lord, Canada must be English, even if it should cease to be British.* » En d'autres termes: « Faisons disparaître la langue française, au risque même de voir le Canada devenir américain. »

Je le répète, ceux qui recherchent la destruction de la langue française sont les pires violateurs de la constitution canadienne ; ceux qui mettent des entraves à la propagation de la langue, d'un bout à l'autre du Canada, sont, les uns sans le savoir et d'autres peut-être le sachant, les plus sûrs agents destructeurs des institutions britanniques et de l'unité de la Confédération, et les instruments les plus efficaces que les Américains puissent employer pour absorber graduellement la Confédération canadienne.

LA REVANCHE DU FRANÇAIS

Messieurs, il me reste un point à traiter. Pénétrant plus avant dans l'avenir, j'ose espérer — et je pense que vous partagez avec moi cette légitime ambition — que le Canada deviendra un jour un pays civilisé. S'il en est ainsi, nous devons jeter les yeux au-delà de nos frontières et nous demander si un jour ne viendra pas où nous devrons, soit comme pays indépendant ou même comme colonie de la Grande Bretagne, entretenir des relations étrangères de plus en plus importantes.

Déjà, si vous lisez les bulletins que publie le ministère du commerce, à Ottawa, vous y constaterez que beaucoup d'agents commerciaux du Canada, à l'étranger, ajoutent aux renseignements donnés aux commerçants canadiens : « Ici, il faut correspondre en espagnol ou en français ; là, en italien ou en français ; ailleurs, en portugais ou en français. »

Ceci indique d'avance au commerce et à l'industrie canadienne que le jour où nous entretiendrons des relations commerciales étendues, non seulement avec l'Angleterre et les États-Unis, mais avec d'autres pays, la langue française deviendra un auxiliaire nécessaire. Les commerçants et les industriels de Toronto, de London, de Winnipeg, constateront qu'il est plus avantageux, dans leur propre intérêt, de faire écrire leurs lettres par des Canadiens français parlant le « patois » de Québec que de s'aventurer dans ces tours de force linguistiques qu'ils croient naïvement être du *parisian french.*

Montons plus haut. Un jour viendra sans doute où nous rechercherons, au-dessus des intérêts de boutique et des luttes mesquines d'une politique de clocher, l'idéal suprême qu'une nation doit atteindre pour mériter la consécration de son titre. Un jour viendra,

espérons-le, où Américains comme Canadiens, nous pénètrerons dans la sphère que M. Lamy définissait l'autre jour, celle où se meuvent « les grandes affaires du genre humain ». Un jour viendra où le Canada et les États-Unis ambitionneront de montrer au monde entier une civilisation aussi complète que celle des pays d'Europe ; un jour viendra enfin où le Canadien et l'Américain sentiront de plus en plus que l'homme ne vit pas seulement de pain mais de toute parole venant de Dieu ; que l'homme n'a pas seulement besoin de tramways, de lumière électrique, de chemins de fer, de bateaux à vapeur et de sociétés en commandites, mais qu'il a surtout besoin de manifester son âme dans les sphères les plus élevées de la pensée humaine ; un jour viendra, je l'espère, où Canadiens français comme Canadiens anglais, nous désirerons avoir un art canadien, une littérature canadienne, où nous voudrons que le génie canadien apporte sa contribution à la science du monde.

Ce jour-là, le parler français prendra sa place et sa revanche. Il triomphera par ce caractère d'universalité que M. Lamy a si parfaitement analysé; les Américains et les Anglo-Saxons du Canada s'efforceront alors d'apprendre cette langue, aussi nécessaire à la vie intellectuelle et morale du monde moderne que la langue grecque le fut à la civilisation romaine. Les législateurs de Washington et d'Ottawa feront ce que les Romains faisaient lorsqu'après avoir conquis la Grèce et l'avoir réduite aux proportions d'une des provinces les plus infimes de l'empire, ils s'inclinaient devant la supériorité du génie grec, ils confiaient leurs écoles aux pédagogues d'Athènes, ils étudiaient la philosophie grecque, ils admiraient la peinture grecque, ils imitaient la statuaire grecque, ils inscrivaient les lois de l'empire dans la langue grecque, à la porte même du Forum. Et ce jour-là, les Anglo-Saxons du Canada nous béniront d'avoir, nous, à travers tant de péripéties et de combats, soutenus souvent contre leur mauvaise volonté, préservé la langue française, cette semence immortelle de civilisation chrétienne et moderne.

LE SOUVENIR DE JEANNE D'ARC

Il y a quelques jours, j'avais le bonheur d'assister aux fêtes grandioses et touchantes par lesquelles on célébrait, à Rouen, la béatification de Jeanne d'Arc. J'entendais l'une des voix les plus éloquentes de la chaire française. Permettez-moi de vous transcrire, dans un langage, hélas! bien décoloré, une pensée magnifique de l'orateur. Après avoir fait le récit de la longue passion de l'héroïne, il racontait ce moment d'horreur, cet instant de stupeur, où la haine

et le remords déchiraient l'âme de Winchester et de Bedford. Au pied du bûcher, on avait trouvé le cœur encore vermeil de la martyre et une poignée de cendre. « Que faire, se dirent les bourreaux ? Si nous ne les faisons pas disparaître, le peuple en fera des reliques ; et Jeanne morte combattra encore contre nous. »

Ils les jetèrent à la Seine, donnant ainsi à tout ce qui restait sur terre de la vierge héroïque le seul tombeau qui lui convînt. Et ce cœur toujours vivant, remontant jusqu'aux sources du fleuve, allait au cœur même du pays de France, raviver l'âme nationale et compléter l'œuvre de rédemption. Puis, redescendant le flot et traversant la mer, le cœur de Jeanne allait aborder aux rives de l'Angleterre, pardonner à ses bourreaux et jeter sur la terre anglaise la semence des accords futurs, que le travail des siècles devait faire germer, unissant enfin, dans une cordiale entente, ces deux grandes nations qui cherchèrent, pendant tant d'années, à s'arracher la domination du monde.

Permettez-moi de prolonger cette image si touchante. Plaisons-nous à penser que le cœur de la sainte française, traversant l'Atlantique, est venu jusqu'à cette terre canadienne, où la croix du Christ et la pensée française devaient les premières faire reculer la barbarie, où l'âme française jeta les premières semences de civilisation chrétienne, où pendant cent cinquante ans les fils des deux mêmes races se disputèrent, par la force des armes, les deux rives du Saint-Laurent, mais où la Providence a voulu qu'ils fussent enfin réunis sous un même drapeau. Demandons à Jeanne d'Arc de consommer l'alliance entre les vaincus et les vainqueurs d'autrefois, et de permettre que sa langue, cette langue si belle, si claire, qui lui faisait déjouer les subtilités des casuistes, repousser la trahison et la lâcheté, que cette langue française conservée par nous, Français d'Amérique, au lieu d'être un élément de discorde entre les deux grandes races, devienne au contraire le véhicule des plus belles et des plus nobles pensées, des pensées généreuses, des pensées d'union, par lesquelles Anglo-Canadiens et Canadiens français, Saxons et Celtes, sauront faire triompher dans la partie nord du continent américain les meilleures traditions des deux grandes nations qui ont donné naissance à la patrie canadienne.